

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le 17/03/2023
ID : 089-218900256-20230315-D2023_09-AU



DECISION n° 2023.09
Fixation des tarifs de vente de nouveaux produits au sein du cinéma municipal
« Le Vauban »

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2021 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs des droits au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les produits et friandises mis en vente au cinéma municipal « Le Vauban » et les nouveaux produits proposés,

DECIDE

Article unique :

de fixer les tarifs des produits qui seront vendus au sein du cinéma municipal « Le Vauban » ci-après :

PRODUITS	PRIX DE VENTE
Sachet de pop corn Bio	3,50 €
Glace BIO (bâtonnet dégustation)	2,90 €
Sachet mini crackers BIO	2,00 €

Fait à Avallon, le 15 mars 2023

Le Maire,



Jamilah HABS AOUI.